

**COMMUNE DU BUDOS**  
**Département de la Gironde**

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 11 AVRIL A 18H30**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois le mardi 11 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BUDOS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence, de Monsieur Didier CHARLOT, Maire.

*Présents :* D.CHARLOT, C.ZAUSA, M.TRUFFART, P.CLAVERIE, F.COURBIN, MT.DUPOUY, S.LEGLISE, J.LARRUE, J.BARRE, B.MAIZERET, M.CONSTANS, E.COCQUELIN

*Absents, excusés :* S.ARNOULD, MF.DEJEAN, A.MARQUETTE

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, Madame Catherine ZAUSA est élue secrétaire de séance.

Il est procédé à la signature de la feuille de présence du jour.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2023

⇒ *Vote : unanimité*

DELIBERATION n°2023/13 : VOTE DU BUDGET 2023

Après avoir écouté la lecture du Budget chapitre par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement, après s'être assuré que les résultats de l'exercice précédent ont bien été repris conformément à la délibération d'affectation du résultat votée le 27 mars 2023, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, vote le budget de l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>:</b>	<b>1 587 892,85 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>:</b>	<b>828 421,47 €</b>

**Reprise de l'exercice précédent**

- R 002 Excédent de fonctionnement reporté	<b>:</b>	<b>1 134 292,85 €</b>
- D 001 Solde d'exécution Section Investissement	<b>:</b>	<b>30 385,28 €</b>

DELIBERATION n°2023/14 : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION 2023/07 POUR ERREUR MATERIELLE

⇒ *Vote : unanimité*

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la préparation du fleurissement de la Commune.

Ainsi s'achève la réunion à 19h15.

**Le Maire**  
**Didier CHARLOT**

